

**Conversations**

**autour**

**de la famille**



# Adolescents : quelles réponses à leurs nouvelles attentes ?

avec

**Vincent Guillaudeux,**

directeur associé (Tmo Régions),

**Vincenzo Cicchelli,**

maître de conférences en sociologie (Université Paris Descartes)

Mardi 2 novembre 2010 à 19 h - Palace Elysées, 75008 Paris

Conversations

autour

de la famille

# Adolescents : quelles réponses à leurs nouvelles attentes ?

Mardi 2 novembre 2010



De gauche à droite : Vincenzo Cichelli, Olivier de Lagarde, Vincent Guillaudeux et Cécile Wojciechowski

**M. Olivier de Lagarde.-** Je suis très heureux d'être avec vous ce soir pour ces Conversations, il s'agit déjà de la cinquième édition. Ce soir, nous allons parler des adolescents : Adolescents, quelles réponses à leurs nouvelles attentes ?

Vous connaissez sans doute le principe de ces Conversations si vous êtes déjà venu. Si vous l'ignorez, nous allons le présenter. L'idée est de réfléchir à une question avec deux experts qui vont venir, à ce pupitre, faire un exposé liminaire. Puis, nous verrons également quelques réponses extrêmement concrètes qui peuvent être apportées grâce à la Caf. Nous aurons ce soir l'exemple de ce que fait concrètement la Caf de Cambrai.

Conversation, cela signifie aussi que vous aurez, dans la salle, la parole, comme les intervenants qui prendront place autour de cette table.

Je vous promets que nous n'irons pas au-delà de 21 heures et la Conversation se poursuivra autour d'un verre. Je ne vais pas parler plus longtemps. Je vais tout de suite appeler Jean-Louis Deroussen, le président du Conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf).

En tant que président, il vous appartient d'ouvrir nos Conversations.

**M. Jean-Louis Deroussen.-** Merci et bonsoir à tous, mesdames et messieurs. C'est au nom du Conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales que j'ai le plaisir de vous accueillir ce soir pour cette, déjà, cinquième Conversation autour de la famille qu'organise la Caisse nationale. Merci à vous tous d'être venus nombreux et comme le disait Olivier de Lagarde, à ceux qui sont maintenant devenus nos fidèles.

Ces Conversations remontent déjà à 2007. L'idée avait germé, à l'occasion du quarantième anniversaire de la Caisse nationale, d'initier un format innovant à des rencontres. Je vous l'ai dit, ce sont des conversations, ce n'est pas un colloque, ce n'est pas une conférence, ni même un débat dans le sens où l'on l'entend habituellement.

Il est vrai que nous avons souhaité associer à ces Conversations la notion de l'échange, d'un moment où l'on peut effectivement progresser ensemble et ainsi appréhender les différents thèmes que nous avons successivement abordés. Lieu où l'on peut effectivement se questionner, réfléchir ensemble, bien sûr, écouter et partager ainsi des points de vue. Ces Conversations sont devenues des lieux où l'on s'enrichit de la pensée et de l'expérience de l'autre. Nous avons souhaité, à travers ce cycle de Conversations, porter un regard sur les grands défis des prochaines années et cela bien sûr, dans un contexte où la famille et la politique familiale connaissent de profondes mutations.

C'est pourquoi, nous avons voulu, dans cette perspective, être toujours accompagnés d'intervenants d'horizons différents à même de nous apporter des éclairages nouveaux. Quatre Conversations se sont déroulées sur des thèmes différents : Relations entre les générations, Les nouveaux défis de la protection sociale, la médiation familiale ou encore, dernièrement, La contribution des entreprises à la conciliation vie familiale/vie professionnelle.

Ce soir, comme vous le savez, nous souhaitons porter un accent sur la jeunesse, avec un focus sur les adolescents. Nous entendons par adolescent, la tranche des 11-17 ans. De nombreux travaux ont déjà souligné les effets positifs des activités d'accueil des enfants, d'accueil des adolescents en termes de structuration identitaire, en termes de construction de soi, de mise en situation de responsabilité, voire d'ouverture aux autres.

À l'aube de ces constats, la Cnaf et les réseaux des Caf ont développé depuis le milieu des années 1990, une attention et un soutien particuliers à destination des adolescents et de leur famille. Je ne voudrais pas déjà dévoiler les éléments qui seront livrés par nos intervenants tout à l'heure, mais je voudrais tout de même tracer le portrait de l'action de la caisse des Allocations familiales dans ce domaine. Cela concerne particulièrement les loisirs et les vacances des adolescents mais aussi leur accompagnement scolaire et celui de leurs parents.

Les Caf disposent aujourd'hui de plusieurs outils nationaux ou locaux qui permettent ainsi de soutenir leur politique en direction des jeunes. Un seul chiffre parle de lui-même ; en 2009, la dépense globale des Caf sur les axes d'intervention que je viens d'évoquer représente 925 millions d'euros. Vous constaterez donc que cette action des Caf va au-delà du versement des prestations légales ou de l'accueil du jeune enfant.

Voilà pour l'existant. Qu'en est-il de l'avenir ? Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion qu'elle a signée avec l'État, pour la période 2009-2012, la Cnaf s'est engagée à accentuer sa politique justement en direction des enfants et des jeunes. La convention prévoit, je cite, « d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ».

Pour cela, nous avons souhaité structurer une offre d'accueils et de loisirs qui soient diversifiés et adaptés aux différentes tranches d'âge, notamment par le financement, à titre expérimental, de nombreux projets qui seraient élaborés par les adolescents. Cette expérimentation vise à répondre aux observations formulées par de nombreux élus et aussi par divers acteurs lorsque l'on souhaite évaluer cette politique jeunesse.

Cette évaluation a fait ressortir que la tranche d'âge des années collège échappait largement au dispositif existant. À cette occasion, les familles soulignaient que l'offre de loisirs traditionnels ne convenait justement pas à tous les adolescents. Les Caf se sont alors mobilisées, dans le cadre de cette expérimentation, pour faire remonter les résultats d'action qu'elles initient et ainsi alimenter les travaux de notre conseil d'administration de la Caisse nationale pour adapter notre politique en direction de la jeunesse.

Bien sûr, je vais laisser la place aujourd'hui à cette Conversation et à nos intervenants. Olivier de Lagarde va les présenter. Je remercie déjà Vincent Guillaudeux ainsi que Vincenzo Cicchelli d'être venu spécialement d'Italie pour être parmi nous ce soir. J'aimerais saluer aussi la présence parmi nous, en qualité de témoin privilégié de la branche famille, Cécile Wojciechowski, conseillère technique à la Caf de Cambrai.

Olivier, en qualité de fidèle accompagnateur, je vous remercie de présenter maintenant nos intervenants.

**M. Olivier de Lagarde.**- Nous allons les appeler nous rejoindre. Monsieur Vincenzo Cicchelli et Monsieur Vincent Guillaudeau, je vous invite à venir à notre tribune.

*(Applaudissements.)*

*(Vincenzo Cicchelli et Vincent Guillaudeau s'installent à la tribune.)*

Vincenzo Cicchelli, vous êtes sociologue de la jeunesse, maître de conférences à Paris Descartes, codirecteur d'un ouvrage collectif intitulé *La jeunesse n'est plus ce qu'elle était*, aux éditions des Presses universitaires de Rennes. Vous avez également publié *La construction de l'autonomie* aux Puf, puis *Adolescences méditerranéennes* à l'Injep-L'Harmattan. Vous vous exprimerez tout à l'heure.

Vincent Guillaudeau, vous êtes directeur associé Tmo Régions, responsable du département évaluation des politiques publiques. Tmo Régions, c'est un institut d'études privé, et vous travaillez à 80 % avec des institutions ou des collectivités locales. Vous avez participé à l'évaluation de la politique de la Cnaf en matière d'actions sur la jeunesse, auprès des élus, auprès des collectivités locales et vous allez maintenant nous en livrer les résultats. Vous avez quinze minutes pour ce faire.

**M. Vincent Guillaudeau.**- Vous me couperez, si je suis trop long.

**M. Olivier de Lagarde.**- Je n'y manquerai pas.

**M. Vincent Guillaudeau.**- Il suffit de suivre l'actualité pour s'apercevoir à quel point la question posée par l'adolescence interpelle l'ensemble du corps social, les collectivités, les institutions, le monde de la recherche, la famille et puis, bien sûr, vous qui êtes présents ce soir.

Patricia Loncle vient d'écrire un livre très intéressant sur le rapport que les politiques entretiennent à l'égard de la jeunesse. Elle y évoque une mobilisation rhétorique sans précédent. Le choix de ce mot rhétorique n'est pas neutre puisqu'il sous-tend une difficulté de passer du dire au faire. Je vais essayer d'y revenir tout à l'heure.



Du côté des élus, si l'on voulait résumer le travail d'enquête que j'ai eu la chance de conduire pour la Cnaf en 2008, on pourrait, d'une part, retenir le sentiment que peuvent avoir les collectivités territoriales de ne pas avoir assez fait pour l'adolescence, d'avoir été trop timides par rapport à cette mutation et de ne pas avoir réellement pris la mesure des enjeux posés. C'est un premier point. Le deuxième point est la volonté des élus de poser désormais comme une absolue priorité la construction d'une stratégie de réponse aux besoins des adolescents dans les années à venir.

L'une des questions serait de comprendre les raisons d'une telle urgence. Pourquoi une volonté si affirmée de rééquilibrer les politiques publiques en faveur de la jeunesse ? Qu'est-ce qui a changé dans l'esprit des élus ? Est-ce les élus qui ont changé ou les adolescents ? J'y reviendrai dans la suite de mon propos parce que les raisons et motivations pour lesquelles les élus aujourd'hui souhaitent réinvestir le champ de l'adolescence peuvent aussi nous interroger.

Pour le moment, contentons-nous de nous satisfaire de la sensibilité accrue que manifestent les élus à l'égard des questions posées par la jeunesse. C'est un premier point.

Très vite, on peut éprouver une certaine frustration lorsque l'on examine la portée réelle de cette mobilisation sur le terrain. Si l'on suit Patricia Loncle que j'ai évoquée en introduction, on peut considérer que cette attention portée à la jeunesse relève aujourd'hui pour l'essentiel d'une intentionnalité. L'on a envie de faire quelque chose pour les jeunes, et en même temps, cette intention de faire a bien du mal à trouver une traduction concrète sur le terrain. C'est un sentiment largement partagé par l'ensemble des acteurs qui interviennent autour de la question de la jeunesse, il y a une véritable difficulté à passer de l'intention à l'action.

Lorsqu'on interroge les élus, c'est « le comment » qui pose problème, ce n'est pas tellement l'idée « qu'il faut faire quelque chose ». Mon propos n'est pas du tout d'enchéir sur la critique de nos institutions et de nos collectivités et certainement pas de dire que les élus sont dans la mobilisation de façade, d'alibi, dans l'affichage. Ce n'est absolument pas le cas.

Aujourd'hui, les élus avec lesquels nous avons le temps d'échanger ne sont pas dupes de leurs difficultés à structurer et à mettre en œuvre une politique en phase avec les enjeux posés par les adolescents. Ils en parlent très volontiers, ils évoquent leurs difficultés, les problèmes « pour répondre à ce que veulent les jeunes ».

Lorsque nous les avons interrogés en 2008, ils disaient avoir assez bien réussi sur le volet des 6-12 ans. Les élus savent assez bien identifier les besoins des familles et des enfants, les centres de loisir fonctionnent assez bien, les centres d'initiation sportive également.

Les élus avaient l'impression d'avoir réussi quelque chose sur ce volet-là. Dans le même temps, ils exprimaient leur sentiment d'un relatif échec sur le volet des 13-18 ans, soit parce qu'ils n'avaient rien fait de réellement significatif, soit parce que ce qu'ils avaient tenté, n'avait pas fonctionné. Ils avaient été « à côté » de la demande des jeunes. C'est sur cette difficulté à construire une politique en phase avec les besoins, les attentes des jeunes que j'aimerais revenir rapidement dans le cadre de cette intervention.

On peut le dire d'emblée, la question ici n'est pas d'ordre financier et budgétaire. Quand on interroge les élus, la question des moyens existe mais elle reste assez secondaire.

Cette difficulté est liée, me semble-t-il à trois grandes problématiques :

- la première est une problématique de connaissance et d'interprétation de ce que veulent les jeunes. Je vais y revenir parce que c'est le point central, me semble-t-il ;
- ensuite, il y a une problématique d'ordre institutionnel et organisationnel particulièrement sur les secteurs ruraux ;
- troisièmement, une problématique relevant du partenariat.

Je vais essayer d'évoquer ces trois aspects, de façon pas trop longue.

Commençons par la question de la compréhension de ce que veulent les jeunes. Évidemment, lorsque l'on essaie de restituer les propos des personnes que l'on interroge, c'est toujours un peu la caricature d'autant plus quand on est sur un format court...

Mais si l'on me demandait quels rapports les élus locaux entretiennent aujourd'hui vis-à-vis de la jeunesse, je dirais qu'ils sont dans un rapport qui oscille entre inquiétude et incompréhension.

Cette inquiétude est premièrement liée à l'ensemble des pratiques à risque auxquelles semblent s'exposer les jeunes et auxquels certains jeunes donnent d'ailleurs une forte visibilité : consommation de plus en plus précoce d'alcool, de drogues. Les élus ont le sentiment que les jeunes prennent de plus en plus de risques avec eux-mêmes et que cette multiplication des pratiques à risque traduit un malaise ou un mal-être qui tendrait à toucher de plus en plus de jeunes.

Ils font ce constat-là même s'il n'est pas toujours basé sur quelque chose de tangible. Ce sont des choses qu'ils observent, qu'ils ressentent et dont ils ont toujours du mal à expliquer les causes. Premier point donc, l'inquiétude qui tient au fait que les jeunes prennent des risques, qu'ils ne sont pas suffisamment soucieux d'eux-mêmes et de leur santé.

Le deuxième aspect qui structure ce rapport d'inquiétude, c'est l'ensemble des comportements qui viennent troubler la tranquillité publique. Les mêmes choses reviennent toujours dans les entretiens, il s'agit des rassemblements de jeunes sur les espaces publics et les actes d'incivilité ou de vandalisme. Ce qui est assez étonnant dans le discours des élus, c'est qu'ils ont parfois le sentiment d'être confrontés à une jeunesse plus dure, plus inquiétante, plus en rupture et surtout plus précoce dans sa volonté d'autonomie et de distance au monde adulte. « Les jeunes ne sont plus ce qu'ils étaient » et posent de nombreux problèmes.

Le troisième volet qui construit ce rapport que les élus entretiennent à l'adolescence, c'est l'ensemble des situations d'échec, de désinsertion scolaire qui menace à terme, directement ou indirectement les possibilités d'insertion future.

Bref, si je voulais résumer, je dirais en trois mots que la jeunesse inquiète nos élus. Ce n'est pas neutre car la construction d'une politique publique sous l'angle de l'inquiétude structure les programmes d'action que l'on a envie de porter.

En 2008, sur 300 élus interrogés, 115 ont déclaré être confrontés à de réels problèmes d'incivilité, d'addiction, de vandalisme ou de désœuvrement. Du fait de ces comportements à risque, les élus se sentent dépositaires d'une responsabilité de protéger les jeunes vis-à-vis d'eux-mêmes, de protéger une jeunesse insuffisamment soucieuse d'elle-même et respectueuse des autres. Ce regard porté sur la jeunesse est très structurant en matière de politique publique puisqu'il conduit à organiser l'action publique sous l'angle d'une jeunesse à encadrer, à occuper – c'est vraiment cela – et à responsabiliser.

Nous avons fait quelques évaluations depuis. Ce qui me marque de plus en plus dans les postures des collectivités, c'est la tendance qu'elles peuvent avoir à essayer d'être présentes sur la totalité des temps de l'adolescent. Comme s'il s'agissait d'éviter qu'à un moment donné les adolescents échappent aux adultes et qu'ils se maintiennent dans une logique d'« entre-nous » un peu problématique parce qu'« on ne sait pas trop ce qu'ils font quand ils sont ensemble ».

Rapport d'inquiétude donc mais également rapport d'incompréhension. Les élus ne comprennent pas pourquoi les jeunes font ce qu'ils font, pourquoi ils aiment ce qu'ils aiment. Qu'est-ce qu'ils font tous les après-midi à discuter sous les abribus ? Pourquoi ne s'occupent-ils pas de manière plus constructive ? Pourquoi perdent-ils leur temps ainsi ? N'ont-ils pas autre chose à faire ? Pourquoi est-ce qu'ils ne s'inscrivent pas dans nos clubs et associations ? Pourquoi se mettent-ils en danger de cette manière ? Pourquoi est-ce qu'ils se maintiennent dans un « entre-nous » alors qu'ils auraient tant à apprendre des autres ? Lorsqu'on écoute les élus attentivement, on voit que la coupure générationnelle, la difficulté à se comprendre entre adolescents et adultes, est forte.

Ce rapport fait d'inquiétude et d'incompréhension, comme je vous le disais tout à l'heure, n'est pas neutre en termes d'actions publiques et explique l'urgence que j'évoquais en introduction et dans laquelle se placent aujourd'hui les élus. Ce rapport d'inquiétude et d'incompréhension n'est pas sans effets pervers.

Premièrement, cela conduit à appréhender la jeunesse de manière trop exclusive comme un problème à traiter. Or, les études montrent que la jeunesse n'est pas aussi problématique qu'on le pense les élus. Sont-ils aussi absents que cela des associations et des clubs sportifs ? Sont-ils aussi absents que cela des espaces culturels ? Sont-ils aussi déresponsabilisés qu'on le dit ?

Quand on regarde les problèmes d'incivilité ou même de délinquance, on dit que les actes sont de plus en plus précoces. A priori, sur les derniers chiffres du ministère que j'ai vus, ce n'est pas si vrai que cela. Lorsque l'on interroge les élus des communes rurales, quand ils évoquent l'incivilité, ils y mettent souvent des choses très anodines.

Du coup, réduire la jeunesse à un problème pose un certain nombre de questions. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problèmes avec la jeunesse, ce qui ne serait pas tout à fait exact. Mais on ne peut pas non plus construire une politique publique en réduisant la jeunesse à un problème à traiter.

Deuxièmement, ce rapport d'inquiétude conduit à s'enfermer dans une représentation péjorée de la jeunesse, le sentiment d'être face à une jeunesse de plus en plus individualiste, consumériste, recentrée sur elle-même, indifférente aux autres, enfermée dans un zapping permanent, étrangère aux valeurs qui animent notre société. En 2008, six élus sur dix partageaient l'idée selon laquelle les jeunes sont de plus en plus consuméristes et individualistes.

C'est un peu inquiétant comme résultat. Évidemment, nous ne leur avons pas posé la question sur les adultes, ils auraient peut-être dit la même chose.

*(Rires.)*

Troisièmement, toujours dans la problématique posée par ce rapport d'inquiétude, cela conduit finalement à appréhender la jeunesse comme un ensemble homogène partageant les mêmes difficultés, les mêmes valeurs, les mêmes aspirations, les mêmes comportements.

C'est une évidence de dire que la jeunesse est diverse et que cette diversité doit être au cœur des politiques publiques. Il y a peu de choses en commun entre quelqu'un qui a 13 ans, 14 ans et quelqu'un qui a 17 ans. Les publics sont très différents, sur une tranche de quatre ans, les choses évoluent extrêmement vite. Pour les filles, ce n'est pas tout à fait pareil que pour les garçons, il y a aussi des problèmes de quartier etc.

Bref, on ne peut pas traiter « des jeunes » de manière globale. Je ne suis pas trop long ?

**M. Olivier de Lagarde.**- Il vous reste cinq grosses minutes.

**M. Vincent Guillaudeau.**- Il existe un enjeu majeur à réintroduire, dans les préoccupations des élus, une vision plus extensible de la jeunesse et des enjeux qu'elle entraîne et surtout à ne pas s'enfermer dans un rapport de péjoration. C'est un point central.

Sur ce point, les choses sont en train de changer. Nous sommes attentifs aux cahiers des charges qui passent puisqu'une part de notre activité consiste à répondre aux appels d'offres publics. Dans les appels d'offres, nous constatons de plus en plus une volonté d'appréhender la jeunesse de manière plus positive, de manière plus bienveillante et d'insister vraiment sur cette dimension. On ressent une envie de sortir d'une posture qui a sans doute conduit à appréhender la jeunesse trop exclusivement sous l'angle des problèmes qu'elle pose.

J'avais envie de continuer en disant que les élus ont très largement évolué, lors des entretiens, sur leurs difficultés à comprendre les jeunes. Les élus proposent des choses mais ils ont le sentiment que ce qu'ils proposent ne fonctionne pas. Ils tentent parfois d'aller sur le terrain à la rencontre des jeunes et en ressortent en général très frustrés parce que les jeunes n'expriment pas vraiment d'attentes particulières. Les adolescents ne savent pas dire ce qu'ils veulent ou bien ils demandent des choses impossibles à satisfaire. C'est la fameuse histoire des jeunes qui veulent un local à eux, sans adulte, qui souhaitent « être pénards », entre eux, ou la question de l'accès libre aux équipements sportifs.

Bien évidemment, les élus ne souhaitent pas et de toute façon ne peuvent aller dans cette direction-là. La demande des jeunes peut apparaître comme une demande paradoxale ou même contradictoire. C'est, par exemple, des jeunes qui vont demander un espace culturel à eux, qui soit vraiment à eux mais qui en même temps ne soit pas trop connoté ados et donnant l'impression de leur être réservé. Comment faire pour répondre à ce type de demande ?

Pour résumer simplement, si l'on se reporte deux ans en arrière, un élu sur deux considérerait qu'il ne disposait pas d'éléments de connaissance nécessaires pour élaborer une politique jeunesse adaptée aux besoins de son territoire.

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir essayé de cerner ces besoins. Les collectivités ne sont pas restées inactives. Si je reprends la même date, en 2008, quatre communes sur dix avaient engagé une démarche de diagnostic des besoins sur la tranche des 13-18 ans. Là, du coup, on engage des diagnostics mais on ne comprend toujours pas ce que veulent les jeunes. On voit bien la complexité qu'il y a à comprendre cette demande. Les diagnostics conduits ont parfois une portée limitée et ne semblent pas suffire à éclairer les élus sur ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils doivent proposer. Il est intéressant de constater que parmi les communes ayant engagé un diagnostic pour les aider à construire une politique publique, un tiers considère ne pas avoir d'éléments suffisants pour élaborer ces politiques. Je ne prêche pas pour ma paroisse.

En clair, malgré les efforts que consentent les élus, les communes sont aujourd'hui bien en peine lorsqu'il s'agit de répondre à une demande qu'elles ont du mal à identifier et à cerner. À partir de là, ces difficultés induisent des demandes d'accompagnement externes. Cela a été très fortement exprimé lors de l'enquête et pourrait se résumer à une demande d'aide pour y voir plus clair et proposer des choses en phase avec les goûts et les attentes des jeunes.

La demande est assez simple en réalité, elle s'adresse à l'ensemble des institutions et plus particulièrement aux Caf et se structure autour de trois grandes demandes :

- demande d'aide à la compréhension des comportements et des pratiques des jeunes, « Aidez-nous à y voir plus clair sur cette demande un peu étonnante que nous avons du mal à appréhender » ;
- une demande d'aide à l'élaboration d'expérimentations innovantes, « Peut-être allez-vous pouvoir nous accompagner dans la construction de réponses qui seraient susceptibles de fonctionner ? » ;
- une demande d'information sur ce que font et comment font les autres territoires et si c'est efficace, « Est-ce qu'il y a des choses qui fonctionnent ailleurs ? Ne pourrions-nous pas les essayer chez nous ? ».

Il y a une attente forte de mise en réseau et de partages d'expériences. A travers ces demandes s'exprime un besoin de resserrer les rangs et d'être beaucoup plus près aujourd'hui des collectivités territoriales. Je pense, en particulier, aux communes rurales, aux villes moyennes de moins de 10 000 habitants qui sont aujourd'hui dépourvues de moyens pour élaborer elles-mêmes ces politiques.

**M. Olivier de Lagarde.-** Un mot pour conclure.

**M. Vincent Guillaudoux.-** Je vais directement aller au dernier point que je voulais aborder.

**M. Olivier de Lagarde.-** Nous aurons encore du temps après. Je suis sûr qu'il y aura beaucoup de questions.

**M. Vincent Guillaudoux.-** Oui. Il y a une problématique d'ordre partenarial. Le constat est que les communes, exceptions faites des grandes agglomérations, ne pourront pas définir seules et sans apport d'expertises extérieures, une politique jeunesse efficiente. Elles ont besoin d'être accompagnées, elles ont besoin d'être conseillées.

Aujourd'hui, l'interlocuteur qui dispose d'expertises et de moyens financiers, c'est la Cnaf. Les autres interlocuteurs, l'État, les Conseils généraux n'ont plus les moyens d'accompagner les collectivités, on ne sait pas bien comment ils pourraient vraiment s'engager dans cette logique partenariale. Les attentes des élus sont extrêmement fortes à l'égard de la Cnaf.

Quand on regarde les résultats, la grande question est de savoir si la Cnaf sera réellement en mesure de répondre à l'étendue des attentes exprimées par les collectivités locales en matière d'accompagnement.

**M. Olivier de Lagarde.-** Très bonne question. Nous n'allons pas y répondre tout de suite. J'ai deux ou trois petites questions à vous poser.

D'abord, en vous écoutant, vous nous disiez que votre enquête date de 2008, c'est-à-dire trois ans après les émeutes de 2005. Cette enquête est-elle finalement impactée par ce qui s'est passé en 2005 ? Est-ce que cela vous semble quelque chose d'important ou est-ce quelque chose de beaucoup plus profond ? Est-ce qu'il y a une grande peur des élus, les poussant à faire quelque chose, très vite, très fort de crainte que, si cela continue, cela risque de leur exploser à la figure ?

**M. Vincent Guillaudoux.-** Non, je ne pense pas.

La problématique de 2005 ne s'est pas posée dans le cadre de notre enquête pour plusieurs raisons. D'abord, nous étions sur l'ensemble des communes françaises, c'est à dire sur une dominante de communes rurales et de villes moyennes où la question des émeutes s'est assez peu posée. Ensuite, du côté des agglomérations, il semble que pour les élus « les émeutes » soient davantage associées aux jeunes adultes qu'aux adolescents.

Les élus ont effectivement en tête la question de la « tranquillité publique » mais les problèmes évoqués touchent davantage à des problématiques de regroupements sur l'espace public qui dérangent mais sont sans gravité. Lorsque l'on interroge les élus sur l'incivilité des jeunes et ce à quoi cela renvoie, en général, pour ce qui est des petites villes, cela renvoie vraiment à des choses assez anodines, du point de vue du regard extérieur. Cette histoire d'abribus dont je parlais tout à l'heure revient constamment dans les entretiens que nous avons pu conduire. Il s'agit davantage d'un rapport au questionnement : Que font-ils sur cet espace public à ne rien faire, à rire entre eux, à se moquer un peu des passants ? On est dans un rapport d'agacement face à une jeunesse que l'on ne comprend pas, dans un rapport d'inquiétude par rapport à des canettes, des bouteilles et des mégots de pétard qui traînent sur l'espace public

plus que dans une crainte d'une explosion violente. S'agissant des agglomérations, c'est un peu différent. Lorsque l'on regarde la manière dont se structurent les politiques Jeunesse, notamment dans les quartiers à forte densité d'habitat social, la dimension de tranquillité publique est effectivement beaucoup plus prégnante.

**M. Olivier de Lagarde.-** C'est l'autre aspect que je voulais un peu évoquer. Finalement, j'imagine que les élus ont des visions différentes en fonction des trois espaces différents qu'ils gèrent ; zones rurales, banlieues et centres-villes. Ont-ils la même vision et la même approche de la jeunesse ou est-elle différente ?

**M. Vincent Guillaudoux.-** D'une certaine façon, ce qui est assez étonnant, c'est que les visions ne sont pas si éloignées les unes des autres. Dans le cadre de l'étude, on posait le postulat que la représentation des élus des communes rurales est très différente des élus des communes urbaines ou des grandes agglomérations. Évidemment, les problématiques ne sont plus de même nature, les questions posées ne sont pas les mêmes mais ce rapport d'inquiétude et d'incompréhension est aussi bien présent en zones urbaines que rurales.

**M. Olivier de Lagarde.-** Finalement, un jeune, c'est un problème.

**Vincent Guillaudoux.-** C'est souvent ainsi que les élus sont interpellés. En zone rurale, quand un jeune fait un coma éthylique, c'est parfois le maire ou l'adjoint qui va voir la famille pour expliquer qu'il y a eu un problème... Cela renvoie aux problématiques de sécurité routière, aux problématiques de relation avec les familles. Et puis, si les jeunes sont un problème, c'est aussi parce que les élus ne savent pas quoi leur proposer. Les élus ont l'impression de donner de grands coups d'épée dans l'eau. À un moment donné, cela les interroge, est-ce que ce qui est fait est adapté? Qui peut nous conseiller, nous aider, nous accompagner ?

**M. Olivier de Lagarde.-** Votre vision est tout de même hyper pessimiste. Avez-vous rencontré des élus qui disent qu'il y a des choses qui fonctionnent dans leur commune, qu'ils ont réussi sur tel point, qu'ils sont contents de cela ?

**M. Vincent Guillaudoux.-** Bien sûr, il y a une part de simplification et de caricature dans mes propos. « Les élus pensent que », c'est comme quand on dit « les Français pensent que... »

**M. Olivier de Lagarde.-** Qu'est-ce qui fonctionne au travers du discours des élus. Il est évident qu'ils sont à un poste d'observation intéressant.

**M. Vincent Guillaudoux.-** Les élus constatent que ce qui fonctionne, pour les adolescents, ce sont les activités proposées sur les temps courts durant les vacances comme, par exemple, les centres d'initiation sportive durant les périodes déterminées avec de multiples actions découverte qui peuvent être notées. Ces actions existent sur un temps relativement éphémère et non sur l'ensemble de l'année. Elles ne satisfont pas totalement les élus parce ceux-ci souhaitent des choses plus pérennes, plus cadrées, plus régulières.

La grande difficulté que peuvent avoir, à mon avis, les élus aujourd'hui, c'est d'appréhender la question des adolescents et des jeunes comme ils appréhendent aujourd'hui la question des 6-12 ans. Ils veulent remplir leurs équipements et voir plein d'ados autour. Mais les ados ne sont pas du tout dans ce type d'attente.

En réalité, ce qui fonctionne dans les collectivités, ce sont les expérimentations, des choses beaucoup plus qualitatives. Ce sont des actions spécifiques auprès de groupes de jeunes filles, par exemple, sur des quartiers d'habitat social, où on va essayer de monter avec elles une expérimentation sur des sports émergents et autres. Et cela fonctionne.

*(Rires.)*

En fait, d'une certaine manière, c'est là où ils peuvent se tromper, ils poursuivent quelque chose qu'ils ne pourront jamais atteindre, remplir les équipements avec les adolescents, cela paraît compliqué.

À la limite, ils peuvent y arriver. Nous avons travaillé récemment sur une expérience qui consistait à être sur de l'accueil informel. L'idée était : « Ouvrons nos équipements aux adolescents avec un adulte présent mais très discret qui met juste en place un sac de ballons et cela fonctionnera ». Cela fonctionne, mais à un moment donné, se pose pour les élus la question des raisons pour lesquelles ils ouvrent leurs équipements et mettent à disposition sans aucune finalité d'ordre éducatif, pédagogique, etc. Ce sont des actions qu'ils ont tendance à abandonner au fur et mesure.

**M. Olivier de Lagarde.**- Merci, nous allons progresser dans cette Conversation avec Vincenzo Cicchelli. Nous avons compris que les élus se retrouvent face à une jeunesse qu'ils ne comprennent pas. Nous n'allons pas vous demander comment fonctionnent les jeunes, ce serait quand même une gageure. Mais, bien sûr, vous allez nous donner quelques pistes de réflexion et nous expliquer finalement pourquoi nous avons l'impression que l'esprit d'un adulte élu et celui d'un jeune ne sont pas formatés de la même façon.

**M. Vincenzo Cicchelli.**- Et tout cela en un quart d'heure.

**M. Olivier de Lagarde.**- C'est parce que vous êtes particulièrement brillant !

**M. Vincenzo Cicchelli.**- Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers amis, évidemment, je voudrais remercier les organisateurs de m'avoir proposé cette tribune. Il faudrait dire plus exactement que je reviens d'Italie puisque j'habite en France. Avant de répondre à la question que vous m'avez posée, ce qui explique ma présence ici, j'aimerais revenir sur la conférence de mon prédécesseur.

Je souscris à la totalité de ce que vous avez dit, j'irai même plus loin en disant que l'attitude des élus est celle des adultes en général et que cela n'a rien de nouveau. Si l'on prend, comme laps de temps, une quarantaine d'années, on se rend compte que cette inquiétude, cette peur forte des adultes à l'égard des adolescents et des jeunes a toujours existé. Elle a été tellement importante qu'elle peut expliquer la mise en place de toutes sortes de dispositifs préventifs, curatifs, éducatifs, répressifs s'adressant à la jeunesse. Même, un discours « adulte » comme celui des sociologues de la jeunesse est né des inquiétudes. La sociologie de la jeunesse est née lorsqu'on a commencé à dire que les jeunes sont « bizarres », qu'ils ne nous ressemblent pas.

Ce regard inquiet des adultes a toujours oscillé entre la peur que les jeunes soient un péril, un danger pour la société, et la crainte qu'ils soient aussi un danger pour eux-mêmes. Tout cela a escamoté une question, un autre regard que l'on aurait pu avoir



sur la jeunesse, sur l'adolescence, c'est-à-dire, la considérer comme une ressource, quelque chose qui va venir bâtir l'avenir de nos sociétés complexes.

Évidemment, cela commence à changer mais pas assez. La Communauté européenne peut se prévaloir d'un discours, d'une injonction à une participation sociale en disant que c'est ainsi que l'on va résoudre les problèmes de notre société contemporaine. Il y a les citoyens européens qui sont mobiles, cosmopolites, qui voyagent, qui seront éduqués, etc. Il faut s'appuyer sur eux, et depuis plus de vingt ans, la Communauté européenne ne cesse de nous rappeler cette vision. Mais entre les injonctions de la Communauté européenne et la réalité quotidienne, il y a un gap que vous avez justifié.

Cette inquiétude cache l'essentiel parce que ce n'est pas à partir d'une inquiétude que l'on peut bâtir une politique publique.

D'ailleurs, on hésite un peu, en France, en termes de politiques publiques de jeunesse. Du point de vue des valeurs individualistes, de l'autonomie, la France est un pays nordique, quasiment scandinave. Il y a une forte demande d'autonomie de la part de la jeunesse. Mais quand on regarde la réponse du modèle social français, c'est une réponse qui reste grosso modo, très continentale. Les sociologues comparatistes disent que c'est un pays dont l'Etat-providence est modérément conservateur. Du point de vue de la politique à l'égard de la jeunesse, la France devient de plus en plus méridionale, méditerranéenne. Vous êtes bien placés pour le savoir, on renvoie de plus en plus à la famille les questions complexes de prise en charge des jeunes. Évidemment, on ne peut se satisfaire de cette forme de « cosmopolitisme ». On décèle donc en France plusieurs tendances concernant le traitement social de la jeunesse, mais ce n'est pas ainsi que l'on va répondre à la demande de toute une classe d'âge

qui réclame une place entière à l'intérieur de notre société. Il y a un mot pour indiquer cette demande : reconnaissance. Il faut reconnaître aux jeunes une place pleine et entière.

Après cet exergue, j'aimerais passer au cœur du sujet et tenter de comprendre ce qui se passe lorsque les élus, les adultes sont confrontés aux adolescents et cela, aussi bien sur le plan professionnel que sur le plan personnel.

Pourquoi ressent-on ce désarroi quand un adolescent ou un jeune s'adresse à nous ? Comment se fait-il que malgré les preuves de sollicitude à l'égard des jeunes, il y ait de plus en plus chez eux un sentiment d'abandon ? Je dirais même que les émeutes que vous avez évoquées, en 2005, c'était une grande demande de reconnaissance et un refus d'abandon qui est exprimé d'ailleurs de façon cyclique. Ce sentiment d'abandon d'une part de la jeunesse est même pérennisé et évidemment la jeunesse des quartiers sensibles y est beaucoup plus exposée que tout autre.

Pour expliquer cette situation un peu étonnante, un discours, qui correspond aussi aux analyses des sociologues, parle de la séparation entre les générations. Les générations sont séparées, il y aurait un tel gap culturel qu'on ne peut pas les comprendre. « Ils sont tellement différents de nous. Ils ont changé ». Ce n'est pas faux, évidemment, ce n'est pas vrai non plus. Pourquoi ? Nous sommes devant une situation totalement paradoxale. Autant les adultes et les adolescents sont aujourd'hui différents et distants d'un point de vue culturel, autant ils n'ont jamais été aussi proches sur le plan des valeurs. En vingt ans de manifestations d'adolescents et des jeunes, on a au moins appris qu'ils ne demandent pas à changer la société, ils ne se rebellent pas contre des valeurs spécifiques, – ils ne demandent pas des lendemains qui chantent – mais au contraire à garder certaines choses que les parents ont acquises, qu'ils aimeraient pouvoir garder pour l'avenir. Ce n'est pas tout à fait la même chose que ce qui se passait pour les générations précédentes, me semble-t-il.

Alors d'où vient cette incompréhension réciproque si, malgré tout, ces deux générations se ressemblent autant ?

Pour comprendre cette situation un peu intrigante, étonnante, il faudra revenir sur une analyse historique. En trente ou quarante ans, les formes du passage à l'âge adulte ont profondément changé. Nous venons d'un modèle du passage à l'âge adulte qui se basait sur l'opposition entre les générations. Il fallait passer par la conquête de l'autonomie, quitter le domicile familial assez rapidement pour avoir son autonomie, ces individus connaissaient une adolescence et une jeunesse très courtes. C'est le modèle que nos parents ont connu, même certains d'entre nous.

Aujourd'hui, nous sommes dans une autre configuration. On est passé de la conquête de l'autonomie et d'une confrontation entre les jeunes et adultes pour devenir des adultes à une autre situation dans laquelle les adolescents d'abord et les jeunes ensuite sont accompagnés vers l'âge adulte. Il existe des formes très subtiles, – certains diraient sournoises, pas moi – de contrôle, de tutelle, de surveillance qui sont mises en place. Il y a une multiplication de dispositifs de prise en charge des jeunes. Je ne veux pas les énumérer ici, nous n'en avons pas le temps puisque vous connaissez cela mieux que moi. Mais tout de même, il existe une jungle de dispositifs mis en place au gré des majorités politiques qui changent, qui après sont éliminés et qui s'empilent les uns sur les autres. Il y en a beaucoup, cela ne fait pas une politique publique cohérente

de la jeunesse mais cela fait des interventions nombreuses. De ce fait, on a plein de choses qui sont de l'ordre de l'intervention autour de la jeunesse. On n'a jamais vu proliférer autant de métiers de l'adolescence et la jeunesse. Les maux de la jeunesse, c'est rentable, cela fait fonctionner des boutiques, certaines boutiques, y compris celles qui écrivent des livres sur ces sujets.

*(Rires.)*

Il faut peut-être voir les choses autrement. La distance entre jeunes et adultes est importante quand on les voit s'envoyer des messages par téléphone, des Sms, au cœur de la nuit. Malgré cette différence culturelle forte, dans le même temps, ils n'ont jamais autant été socialisés, et en permanence, par les adultes. De ce fait, les liens entre les adultes et les adolescents n'ont jamais été aussi forts, aussi complexes.

Corollaire de cela, si les dispositifs qui accompagnent les jeunes deviennent de plus en plus nombreux, il ne faut pas s'étonner à ce que nous assistions à une croissance de discours évaluatifs à l'égard des jeunes. Être jeune et adolescent aujourd'hui, cela se mérite, la prise en charge se mérite. Il y a plein de mots de nature morale, des « vertus » qui sont utilisés par les adultes, parents, professeurs, conseillers de mission locale, conseillers d'orientation etc. Avec tous ces discours d'évaluation, l'on pourrait créer une sorte de docimologie, c'est-à-dire des sciences de l'évaluation de ces jeunes. J'ai essayé de le faire, je serais bref. Lorsque l'on regarde très rapidement nombre de discours adultes qui ressortent d'analyse de dispositifs publics d'intervention sur l'adolescence et la jeunesse, on pourrait affirmer que l'évaluation se fonde sur quatre piliers : autonomie, projet, engagement et responsabilité. Or, chacun d'entre eux fonctionne comme une forte injonction adressée aux adolescents. Il faut qu'ils apprennent à être autonomes, à avoir des projets, à s'engager et à faire preuve de responsabilité.

Plus particulièrement, les adultes sont tiraillés entre un devoir et une crainte. Tout d'abord donc, le devoir d'assistance à l'égard des plus jeunes, et pour cause, la jeunesse n'a jamais été aussi longue. Mais si la jeunesse est longue et que le passage adulte se fait dans une conjoncture sociale de plus en plus dure – nous en parlerons si vous le souhaitez, mais c'est la chose la moins originale que je peux vous exposer aujourd'hui –, si les adultes ont intériorisé ce droit d'assistance, ce qu'ils refusent massivement, c'est l'assistanat. Assistance oui, assistanat non. À partir de quand peut-on avoir l'une sans l'autre ? Cela rend les choses complexes.

Du côté des jeunes, cette double situation ne simplifie pas les choses. Les enfants deviennent adolescents précocement, nous le savons. Du point de vue de la puberté, biologiquement et culturellement, le passage à l'adolescence est beaucoup plus précoce que par le passé, et le passage à l'âge adulte est beaucoup plus éloigné que par le passé. Nous avons deux passages de la vie qui s'intercalent entre l'enfance et l'âge adulte et c'est d'ailleurs la raison de notre désarroi. Cela se voit, nous multiplions à loisir des étiquettes pour essayer de comprendre ces choses-là : préadolescents, adolescents, post-adolescents, jeunes, jeunes adultes, adultes jeunes etc. Nous oublions un peu au fond qu'il y a quelque chose qui va au-delà de ce découpage de façon très arbitraire dans lequel les jeunes ne se reconnaissent pas. « Moi, je suis jeune ou étudiant, je serai un adulte. Post-adolescent, post-quoi ? » Cela peut les étonner quand on leur demande de se définir.

*(Rires.)*

On oublie qu'en dépit de ces fines différences qui servent à la science, à la sphère d'action publique, il existe quelque chose de commun aux adolescents et aux jeunes – excusez-moi cela paraît banal mais ça ne l'est pas – c'est le fait qu'ils ne sont pas encore adultes. Ils sont dans une longue attente du passage à l'âge adulte. Nous observons tous cette réalité, aussi bien vous que moi. Donc il ne faut pas s'étonner si les jeunes ont intériorisé le droit à l'assistance, à la prise en charge et à la reconnaissance que les besoins évidemment se multiplient. Non seulement les demandes des adolescents sont multiples mais elles deviennent paradoxales.

Tout à l'heure, nous avons utilisé les mots « injonction paradoxale », je vais utiliser le terme de « double contrainte », ce qui s'applique à une situation dans laquelle l'individu qui reçoit un message est toujours en porte-à-faux. Les adolescents et les jeunes demandent évidemment une forte autonomie culturelle, ils la veulent, et une forte autonomie relationnelle. Il faut frapper avant d'entrer dans la chambre, c'est normal. Ils demandent toutes sortes d'équipements technologiques qui sont la caisse de résonance de leur autonomie relationnelle. Vous imaginez un adolescent sans portable, sans Internet, qui ne peut pas chatter ? Cela l'isolerait totalement de ce qui fait aujourd'hui sa référence en termes de socialisation le plus fort : le groupe des pairs. Ce sont ses égaux, ses semblables, ses amis, ses voisins, ceux dont le regard valide ses comportements.

De ce fait, la demande d'autonomie relationnelle, culturelle, sentimentale, amoureuse sexuelle est forte et, en même temps, puisque le passage à l'âge adulte s'allonge, se prolonge, cela devient difficile.

C'est extraordinaire que les adolescents descendent dans la rue pour s'inquiéter de quelque chose qui va les intéresser dans cinquante ans, comme si la France n'allait pas changer d'ici cinquante ans. Cette fois-ci ce ne sont pas les adultes qui s'inquiètent. Ce n'est pas étonnant. On a au fond la jeunesse qu'on mérite, et de ce point de vue-là, lorsqu'on fait des sondages on remarque qu'on a transmis à notre jeunesse, à notre adolescence, la crainte de l'avenir.

Compte tenu de cette crainte, le droit à l'assistance se traduit par une forte demande de soutien. Comment concilier cette double contrainte, demander à la fois de l'autonomie et du soutien ? C'est la chose la plus complexe.

Si j'ai encore une seconde, cela se traduit par quelque chose qui me semble primordial. Nous en parlerons peut-être tout à l'heure. Si nous souhaitons essayer de promouvoir des initiatives avec la jeunesse, il faudra mieux penser quelque chose que l'on a mis en place au niveau local dans beaucoup de situations, mais qui doit devenir, comme cela se fait dans d'autres pays, l'élément structurant de la jeunesse française : c'est son accompagnement, pour que la médiation ne rime plus avec prise en charge des maux des jeunes, mais qu'elle devienne une véritable orientation. On postule que les jeunes sont autonomes, mais on ne leur donne pas les moyens pour qu'ils le deviennent véritablement. Le seul moyen est donc de mieux accompagner à faire des choix afin de relativiser la dépendance de la jeunesse à l'égard de la collectivité des adultes.

*(Applaudissements.)*

**M. Olivier de Lagarde.-** Merci beaucoup. Venez vous installer à côté de moi. Il y a déjà beaucoup de questions dans la salle. J'en ai quelques-unes.

Tout d'abord, pour revenir sur la première partie de votre exposé où vous nous expliquez la vision des jeunes, vision nordique, vision de la famille plus continentale. Comment est-ce que cela se passe à l'étranger ? Je sais bien que vous n'arrivez pas de l'Italie même si un léger accent nous permet tout de même de présumer que vous y passez un petit peu temps tout comme le titre de vos ouvrages. Comment cela se passe-t-il à l'étranger ? Les jeunes ressemblent aux jeunes Français ?

**M. Vincenzo Cicchelli.-** Non. Pas totalement. Il ne faut pas non plus penser que, même dans le domaine de la jeunesse, l'exception française est tellement forte que la jeunesse est différente des autres jeunesses. Au niveau des grands paramètres, il y a une définition de la jeunesse qui est européenne. C'est l'idée qu'avant de devenir adulte, on peut, et même on doit, expérimenter, tâtonner, se chercher. Certains pays favorisent cela, même reconnaissent que ceci est un droit et il y a des pays dans lesquels c'est beaucoup plus difficile parce que, socialement, cela n'est pas pensé ainsi et que les jeunes doivent faire avec ce qu'ils ont.

Je disais tout à l'heure que la France est dans une situation un peu d'oscillation : il existe une demande de passage à l'âge adulte qui serait, je dirais, quasiment nordique, avec la possibilité d'expérimenter, de se chercher pour devenir soi-même et pour être un adulte qui est pleinement conscient d'un choix personnel. Mais lorsque l'on regarde les choses en France, il me semble que l'on ne s'est pas donné les moyens pour que cela soit possible. Il existe des pays qui dramatisent beaucoup moins les choix. En France, l'on sait très bien que l'on considère le diplôme comme le point fondamental pour l'insertion sociale et professionnelle. Cela existe ailleurs, mais en France c'est tellement important que l'échec ou la réussite au diplôme marque la destinée des individus. C'est tout de même assez fort.

Deuxième exemple, le passage de la formation à l'emploi. Ceci s'observe un peu partout mais en France et dans les pays ayant une structure de l'emploi proche comme l'Italie, l'Espagne, le Portugal et même la Grèce, on a constaté que plus qu'ailleurs, la jeunesse est utilisée un peu comme une variable d'ajustement par les entreprises.

Là encore, on ne donne pas tout à fait la possibilité de réaliser une intégration réussie dans le monde des adultes. Si vous voulez vraiment avoir le fond de ma pensée, évidemment tout le monde sait qu'il faut réformer les politiques publiques en direction de la jeunesse. Quand on lit tous les rapports d'État sur la jeunesse, on sait depuis longtemps que c'est un serpent de mer, ça monte, ça descend, mais on n'a jamais le courage d'aller jusqu'au bout. Il existe tout un débat sur l'individualisation des ressources, des allocations à donner aux jeunes. Cela se fait dans certains pays. Les jeunes deviennent assez vite responsables de leur parcours.

**M. Olivier de Lagarde.-** Je veux bien comprendre de quoi il s'agit quand vous parlez de l'individualisation des ressources.

**M. Vincenzo Cicchelli.-** Il faut penser que donner les allocations directement aux jeunes et pas à la famille ne va pas forcément déstabiliser le lien familial. On peut aussi avoir une conception plus universaliste de l'intervention en direction de la jeunesse. Il faut donner des ressources aux jeunes, en partant de l'idée qu'il est

nécessaire d'investir sur eux, sur tous, et non pas intervenir quasi-exclusivement pour résoudre leurs problèmes.

**Olivier de Lagarde.**- Sans passer par la case parents, alors ?

**M. Vincenzo Cicchelli.**- Cela ne veut pas dire détruire tout ce que nous avons. Un pays comme la France, est familialiste, comme d'autres pays latins, on ne peut pas non plus imaginer de telles révolutions. Mais il faut accepter les jeunes comme des personnes responsables des ressources mises à leur disposition.

**M. Olivier de Lagarde.**- C'est une belle proposition. Je viens de vous nommer ministre chargé des jeunes. Que faites-vous concrètement ?

**M. Vincenzo Cicchelli.**- C'est justement parce que je ne le suis pas que je le dis.

*(Rires.)*

**M. Olivier de Lagarde.**- Très concrètement, à quoi pourrait ressembler une politique publique qui serait plus pertinente en matière de ces problèmes liés à l'adolescence et au passage à l'âge adulte ?

**M. Vincenzo Cicchelli.**- Il y a eu beaucoup de propositions. Il existe l'idée de dotations. Dans certains pays, on parle de dotation ; les jeunes peuvent bénéficier de dotations qu'ils pourront gérer sur un certain nombre d'années.

**M. Olivier de Lagarde.**- On parle des plus de 18 ans tout de même.

**M. Vincenzo Cicchelli.**- Bien sûr.

**M. Olivier de Lagarde.**- C'est hors sujet. 11-17 ans.

**M. Vincenzo Cicchelli.**- C'était sur la jeunesse que j'intervenais. Par rapport aux adolescents, il me semble que ce qui a été dit par mon collègue peut être adéquat.

**M. Olivier de Lagarde.**- Je vais vous proposer un exemple extrêmement concret de ce que l'on peut faire pour les jeunes, de ce que la Caf peut faire pour les jeunes.

Je vais demander à Cécile Wojciechowski de venir nous rejoindre. Vous êtes conseillère technique en action sociale à la Caf de Cambrai. Vous développez toute la politique d'action sociale de la Caf sur Cambrai sur le plan de la ville. Vous travaillez plus particulièrement sur les questions relatives à la jeunesse. Qu'est-ce qu'ils ont fait à la Caf en 1998 ? Ils ont inventé les Lalp.

**Mme Cécile Wojciechowski.**- On peut commencer par définir le sigle Lalp : C'est un lieu d'accueil de loisirs de proximité qui s'adressent aux jeunes âgés de 11 à 17 ans révolus.

**M. Olivier de Lagarde.**- Expliquez-nous très concrètement comment cela fonctionne.

**Mme Cécile Wojciechowski.**- En fait, un Lalp est un lieu d'accueil et de loisirs, où les jeunes vont pouvoir se retrouver ensemble. Nous avons évoqué dans les interventions précédentes le fait que les jeunes ont pour principale demande l'envie d'être ensemble.



De gauche à droite : Vincenzo Cichelli, Olivier de Lagarde, Vincent Guillaudoux et Cécile Wojciechowski

Nous avons également parlé des maires qui rencontrent des soucis d'incivilité avec leurs jeunes, ou simplement le fait de les voir en bande dans la rue pose problème. Beaucoup de ces maires ont tenté de proposer des solutions sans véritable succès. Nous nous sommes dit qu'il serait bien de créer des lieux d'accueil.

Pour autant, avoir un lieu d'accueil ne suffit pas, nous avons pensé qu'un Lalp devait être un lieu d'initiatives, un lieu où le jeune devait devenir acteur de ses loisirs. Un lieu dont l'objectif est justement d'aider les jeunes à prendre des responsabilités, un lieu où ils puissent trouver des animateurs professionnels, des adultes pour les accompagner dans leur évolution, dans leur construction, etc.

**M. Olivier de Lagarde.-** Excusez-moi de vous couper. Pour être très concret, comment cela passe-t-il ? Un maire dans une commune décide d'ouvrir un Lalp, il va voir la Caf, il vous propose un lieu. Cela s'adresse à combien de jeunes environ ?

**Mme Cécile Wojciechowski.-** Un Lalp est agréé par la Ddcs (Direction départementale de la cohésion sociale) bien souvent pour 24 jeunes. En moyenne, tous les jours, ils reçoivent 15 à 20 jeunes. Parfois, pendant les vacances d'été ou les petites vacances scolaires, cela peut monter à 40 jeunes, cela dépend de la sortie, du projet envisagé ce jour-là.

Pour répondre à la question du comment ça se passe avec le maire : les Lalp ne se créent pas tout seuls. La première étape est de réaliser un diagnostic de territoire qui va cerner les attentes des jeunes, des parents, des élus, des acteurs locaux. A partir de ce diagnostic, l'animateur responsable écrira son projet éducatif adapté qui sera ensuite labellisé pour 3 ans par la Caf et la Ddcs.

**M. Olivier de Lagarde.-** Les portes sont ouvertes à tout le monde, à tous les jeunes ou sont-ils inscrits au départ ? Répertoriés ?

**Mme Cécile Wojciechowski.-** Nous avons justement voulu de la souplesse. Nous avons donc souhaité que les jeunes puissent entrer et sortir à leur guise, comme ils le souhaitent. Il s'agit d'une génération de zappeurs et je pense qu'il leur fallait cette autonomie sinon ils n'auraient pas adhéré. Après, c'est tout le travail des

professionnels. Nous parlerons peut-être des exigences du label ensuite. Le travail du professionnel va conduire le jeune sur des activités, sur des projets, sur des actions d'animation locale, sur des actions de prévention, alors qu'habituellement cela les barbe.

**M. Olivier de Lagarde.**- Je vous le confirme, ça les barbe.

**Mme Cécile Wojciechowski.**- Nous avons parié sur un encadrement de qualité, des professionnels, des personnes diplômées qui connaissent un petit peu la psychologie de l'adolescent et qui comprennent ce qui se passe à cette période de leur vie. Ces professionnels savent les gérer, les mobiliser et les conduire petit à petit à devenir adulte. Je dirais que le Lalp est un lieu d'épanouissement personnel.

**M. Olivier de Lagarde.**- Quand sont-ils ouverts ? Après l'école ? Tous les jours ? Les samedis, dimanches ?

**Mme Cécile Wojciechowski.**- Nous avons souhaité que ce ne soit pas du ponctuel parce que cela a ses limites. Sur une base ponctuelle, le jeune vient consommer et repart mais rien ne se crée. La municipalité est peut-être contente, elle les a occupés pendant un temps donné. Nous, nous avons souhaité que ces lieux soient ouverts toute l'année. C'est une exigence du cahier des charges de labellisation : qu'ils soient ouverts en soirée, en périodes scolaires.

**M. Olivier de Lagarde.**- Jusqu'à quelle heure sont-ils ouverts ?

**Mme Cécile Wojciechowski.**- Jusqu'à 20 heures en semaine.

**M. Olivier de Lagarde.**- C'est une soirée courte !

**Mme Cécile Wojciechowski.**- Parfois le vendredi soir ou le samedi lorsqu'il existe un projet construit, la réalisation d'une soirée par exemple, ou une sortie au cinéma, la réalisation d'un concert, etc., cela peut durer plus longtemps. Ce que je veux dire, c'est que le Lalp n'a pas pour objet d'occuper les jeunes la nuit. Le Lalp doit trouver sa place entre le temps scolaire et le temps familial. Donc, pour les animations en soirée, tout d'abord elles ne sont pas systématiques et ensuite, il faut qu'elles soient en lien avec le projet éducatif labellisé. Pour illustrer mon propos : Il n'y a pas longtemps, une structure a organisé une soirée sans alcool justement pour à la fois mettre en situation le jeunes vis à vis d'une prise de responsabilité, développer des capacités d'organisation, de projection dans le temps ; mais également ça a permis de mener une action de prévention contre l'alcool et les conduites à risque...

**M. Olivier de Lagarde.**- Toutes les autres soirées étaient avec alcool ?

*(Rires.)*

**Mme Cécile Wojciechowski.**- Il ne faut pas réduire les activités du Lalp à l'organisation de soirées : pour les animateurs, la soirée peut à un moment donné être un outil pédagogique qu'ils utilisent une fois par trimestre ou deux fois par an. Vous savez, l'organisation d'une soirée, c'est une grosse responsabilité.

Et puis il faut penser que le lendemain, il y a école et les parents ne seraient pas d'accord. Cette structure ados est un peu complémentaire au rôle des parents et au rôle de l'école. Le jeune pourra y développer des savoir-vivre, savoir être, savoir-faire,

qu'il ne va peut-être pas développer à l'école et qu'il ne va peut-être pas vouloir développer avec ses propres parents.

**M. Olivier de Lagarde.-** Quel est le coût de telles structures ?

**Mme Cécile Wojciechowski.-** Combien est-ce que cela coûte ?

**M. Olivier de Lagarde.-** Et à qui ?

**Mme Cécile Wojciechowski.-** Pour l'instant, cela coûte beaucoup à la Caf de Cambrai, mais il s'agit d'une volonté politique. Le conseil d'administration a souhaité, à un moment donné, s'impliquer fortement dans une politique de loisirs en direction des jeunes. Pour nous, à la Caf de Cambrai, c'est une enveloppe de 220 000 euros qui est consacrée au financement de ces structures Lalp.

**M. Olivier de Lagarde.-** Par an ?

**Mme Cécile Wojciechowski.-** Oui, pour l'ensemble des structures.

**M. Olivier de Lagarde.-** Vous en avez combien ?

**Mme Cécile Wojciechowski.-** Une vingtaine cette année. On donne en moyenne 11 500 euros par an à chacune des structures. Pourquoi ? Parce que nous avons voulu que ces structures perdurent dans le temps. Nous avons voulu justement leur donner assez de moyens pour embaucher des encadrants et cela à durée indéterminée. Nous ne souhaitons pas donner quelque chose de dérisoire pour développer une activité, et nous avons mis le paquet sur l'encadrement.

Bien sûr, ce n'est pas suffisant. Il existe d'autres financements. Le Lalp a un agrément Jeunesse et sports, c'est un élément essentiel de ce dispositif que nous avons négocié avec la Ddcs dans le cadre de la labellisation conjointe. Avec cet agrément Jeunesse et sports, le Lalp peut bénéficier des « prestations de service » de la Cnaf (dotations affectées). Cela correspond, je pense, à une moyenne de 4 000 euros par an pour les structures. Cela montre que ces structures ont un taux de fréquentation important parce que ces prestations de service sont payées en fonction de la fréquentation.

**M. Olivier de Lagarde.-** Ces prestations sont versées par l'État ?

**Mme Cécile Wojciechowski.-** Non, elles sont versées par la Caf. Ce sont des fonds Cnaf, qu'on appelle fonds « affectés », c'est-à-dire attribués par la Cnaf. Il y a un complément fonds propres Caf et puis des fonds affectés.

**M. Olivier de Lagarde.-** Les collectivités locales ?

**Mme Cécile Wojciechowski.-** C'est le principal financeur, c'est la collectivité locale qui va financer.

**M. Olivier de Lagarde.-** Ces élus très protecteurs, inquiets...

**Mme Cécile Wojciechowski.-** Donc la collectivité locale va financer entre 30 et 60 % du coût. Je suis allée revoir mon tableau de bord, il n'y a pas longtemps. Le coût d'un Lalp, représente 53 500 euros par an. Cela oscille entre 28 200 euros pour des structures ouvertes 160 jours par an, et 80 000 euros pour la plus importante qui ouvre 260 jours par an.

**M. Olivier de Lagarde.**- Nous allons peut-être nous arrêter là. J'ai envie de demander à Vincent Guillaudeau ce qu'il pense de ces Lalp.

**M. Vincent Guillaudeau.**- J'aime beaucoup. Je ne connaissais pas ces structures Lalp.

Je ne connaissais pas cette expérimentation que je trouve très intéressante. Cela me donne envie de voir comment cela se passe sur le terrain. Je me demandais si cela fonctionne sur les zones urbaines sensibles. Est-ce mis en place sur les territoires vraiment difficiles ?

**Mme Cécile Wojciechowski.**- Sur le Cambrésis, nous ne sommes pas en zone urbaine sensible. En revanche, c'est aussi bien mis en place sur les villes de 33 000 habitants, de 14 000 habitants, de 6 000 habitants que sur de toutes petites communes de 200 habitants où, depuis deux ans et demi, trois ans, nous expérimentons un Lalp itinérant. C'est un projet extrêmement intéressant parce que ce sont les maires des communes qui ont souhaité se rassembler, créer une association pour répondre aux besoins des adolescents.

Il est important de continuer et d'apporter une offre en milieu rural, telle que le Lalp ou autre chose car, bien souvent, c'est difficile pour les jeunes d'avoir accès à la culture, aux loisirs. Ils sont parfois un peu isolés et se retrouvent quelque part seul face à Internet. Cette expérimentation fonctionne bien. Il existe un certain nombre de lieux d'accueil et l'équipe d'animateurs tourne. Cela demande une grande organisation parce que tel jour, ils sont dans une commune, tel jour dans une autre. Cela fonctionne très bien. Les jeunes ont vraiment adhéré au projet, ils viennent. Nous sommes contents de cette expérience, à la fois, sur le milieu rural et sur le milieu urbain.

**M. Olivier de Lagarde.**- Vincenzo Cicchelli, un mot sur cette expérience ? Que vous inspire-t-elle ?

**M. Vincenzo Cicchelli.**- Je ne connaissais pas non plus. Je suis satisfait d'entendre dire qu'il y a des initiatives de ce style. En parlant avec les élus des communes rurales, ils sont demandeurs d'initiatives pour la jeunesse rurale qui est la grande oubliée, y compris de la sociologie, même dans le débat public. On parle plus facilement des jeunes dits de « banlieue ». Ce sont des jeunes moins visibles.

J'imagine que vous pensez que cela peut être exporté à d'autres territoires, ce n'est pas lié à...

**Mme Cécile Wojciechowski.**- Par rapport au tronc commun, à la réflexion que nous avons pu avoir, il est vrai que cela peut être exporté mais peut-être pas dans les zones sensibles. En effet, le Lalp va traiter, à la rigueur, des problématiques d'incivilité mais il ne va pas traiter des problématiques de délinquance, de grosse délinquance, de violence. Par contre nous demandons à ce que le Lalp soit complémentaire des dispositifs de prévention jeunesse (poste de prévention jeunesse, club de prévention). La Caf ainsi que les structures développent un partenariat avec le département du Nord qui mène une véritable politique de prévention de la délinquance.

Pour les Lalp, nous avons souhaité, à la base, que cela reste de l'offre de loisirs et à partir du loisir, on fait de l'éducatif. Le contrat « Temps libre », un super-dispositif que vous avez pu évaluer, nous demandait de faire du temps libre des jeunes un temps éducatif. C'est ce que nous avons voulu faire.

Le tronc commun qui peut être exporté, c'est le partenariat avec Jeunesse et sports. Nous avons eu de la chance qu'ils réfléchissent avec nous à bâtir une réponse vraiment adaptée. Je vais parler d'un kit, un kit que l'on a pu ensuite facilement présenter aux communes.

Rapidement, le label : c'est avoir des locaux qui répondent aux normes de sécurité. Le local, pour nous, comporte au moins une salle d'activités et un bureau pour les animateurs. Si l'on peut faire plus, tant mieux. Dans cette salle d'activités, il faut au moins avoir un accueil de type foyer. Les jeunes entrent et sortent, c'est le produit d'appel pour que le jeune, à un moment donné, vienne dans la structure.

La deuxième exigence porte sur l'encadrement avec un responsable qui est un animateur ; c'est un professionnel qui a un diplôme, Beatep (Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire) ou Bpseps (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) au minimum. Un deuxième animateur doit entrer rapidement en formation Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Cela a été très important pour mobiliser les parents et pour que ceux-ci puissent enfin avoir confiance en cette structure pour adolescents...

La troisième exigence c'est le sens de l'action : l'écriture du projet éducatif et sa déclinaison en projet pédagogique doivent être en lien avec le diagnostic fait sur le territoire concerné.

**M. Olivier de Lagarde.**- Vous avez dû séduire les parents et séduire les ados ?

**Mme Cécile Wojciechowski.**- Les adolescents aiment bien se rassembler, faire des activités. Il fallait que le parent, qui est tout de même le premier éducateur, adhère au projet. Étant donné aussi que le jeune peut entrer et sortir, il fallait que le parent connaisse le mode de fonctionnement et qu'il y adhère. En réalité, la structure a pour obligation d'aller vérifier que le parent a bien adhéré à ce projet.

**M. Olivier de Lagarde.**- Cécile Wojciechowski, nous avons parlé des parents, nous allons prendre les questions dans la salle. Tout de même, il serait bien aussi d'entendre ces adolescents. C'est pourquoi, nous ne les avons pas fait venir ici, mais nous les avons filmés et je vous propose de regarder ce petit film qui dure sept minutes.

**Mme Cécile Wojciechowski.**- C'est un film réalisé par les animateurs des structures ados avec la forme de la Boite à questions (Canal +). Des jeunes et des parents disent ce qu'ils pensent du Lalp. Ce film a été réalisé pour une manifestation que nous avons organisée, le 16 juin dernier, afin de promouvoir ces structures ados. Le jingle que vous allez entendre a été créé par des jeunes de l'association Ajr qui fréquentent le Lalp et qui ont pu, depuis déjà 3 ans, développer leurs capacités dans le domaine musical.

*(Projection du film sur le Lalp.)*

**M. Olivier de Lagarde.**- Voilà pour ces paroles d'adolescents, parole de parents. Avez-vous des questions ?

*(Applaudissements.)*

Avant de revenir à nos intervenants, y a-t-il des questions dans la salle ? Au début, on se regarde tous un peu et ensuite, il y a tellement de questions qu'on n'arrive pas à y répondre. Le premier qui se lance a gagné un séjour de 15 jours au Lalp de Cambrai !

*(Rires.)*

**Mme Carola Ortega-Trur.**- Je suis conseillère technique en politique sociale au Conseil général de la Lozère. Nous avons quatre ou cinq zones urbaines sensibles en Lozère. Je m'intéresse beaucoup aux Lalp mais j'aimerais poser d'abord des questions au premier intervenant sur l'enquête qu'il a menée auprès des élus. J'aimerais savoir si votre enquête allait plus loin sur la notion d'incivilité.

Nous avons également mené des enquêtes en Moselle pour dresser des diagnostics territoriaux. Les élus parlent beaucoup d'incivilité surtout à l'approche des élections et que l'on ne veut pas parler de délinquance. J'ai vu un maire dire, lorsque des jeunes avaient cassé la voiture du centre social, que c'était de l'incivilité, mais également des maires parler d'incivilités pour des personnes qui jettent des détritrus sur la voie publique. Je voudrais savoir ce que les maires mettent derrière le mot « incivilité » ?

**M. Olivier de Lagarde.**- Vous avez plusieurs questions.

**Mme Carola Ortega-Trur.**- Vous dites que certains maires parlaient d'avoir réussi pour les 6-10 ans. Nous avons effectivement entendu beaucoup de maires dire cela. Notre diagnostic, sur les cinq bassins de vie, nous amène à constater que beaucoup de choses sont cofinancées par la Direction de la politique sociale, l'État, la Caf, le Conseil général, les communes, l'intercommunalité, y compris les lieux d'accueil parents/enfants. Il s'agit de structures préventives, éducatives, pour répondre à des questions sur les limites à poser aux enfants, par exemple.

Nous avons constaté qu'il y a des choses assez intéressantes, assez novatrices pour les 11-16 ans mais qu'il n'y a rien, absolument rien pour les 6-11 ans. Il n'y a pas de lieux d'accueil parents/enfants, comme s'il y avait une cassure. Comment répondre aux questions des parents ? Qui répond ? Quelles structures s'occupent de la partie éducative et préventive de façon à ne pas dire à 13 ou 16 ans que c'est trop tard. Il n'existe pas de structure type lieu d'accueil parents/enfants, ni de points d'accueil pour jeunes et parents. Je me demande pourquoi la Caf ne finance pas des points d'écoute jeunes et parents.

Nous, en Moselle, nous avons du mal à financer avec l'intercommunalité et les communes. Les maires se demandent à quoi cela sert finalement. Cela nous permet de ne pas nous poser la question essentielle qui est celle de l'éducation et de la prévention.

**M. Olivier de Lagarde.**- Je passe la parole à Vincent Guillaudeux. Sur la question des incivilités pour commencer.

**M. Vincent Guillaudeau.-** Qu'est-ce que les élus mettent dans cette notion et qu'est-ce qui peut distinguer la question de l'incivilité de la délinquance ? Lorsqu'on les interroge, ils ont leur propre image de ce qui relève d'un comportement incivique ou incivil. Il faut savoir que nous n'avons pas creusé cette question dans le cadre de l'enquête puisqu'elle n'était pas le sujet mais que nous l'avons posée en plus, pour avoir leur point de vue. Globalement, à l'évidence, il ne s'agit pas des actes qui relèvent des problématiques de délinquance au sens d'agressions, de vols, etc. En revanche, cela peut commencer quand on parle de vandalisme.

Souvent les élus mettent sous le terme d'incivilité, des actes de vandalisme ou de destruction du bien public comme des espaces verts, du mobilier urbain dégradé. Ces remarques-là reviennent souvent dans les dires des élus.

L'incivilité peut également commencer par la simple présence de quelques jeunes réunis à discuter et à occuper longtemps un espace alors que cet espace n'est pas forcément prévu à cet effet. Des jeunes qui vont, par exemple, préempter certains espaces publics comme les aires de jeux pour enfants. On commence à parler d'incivilité mais en même temps, ce n'est pas extrêmement grave, mais cela perturbe la tranquillité publique. Les ados ont leur propre manière de communiquer entre eux, peut-être d'interpeller les personnes qui sont autour.

Mon point de vue est que cela commence à ces incivilités pour s'arrêter aux actes de vandalisme. Maintenant, il est tout à fait possible que des élus mettent sous l'étiquette de l'incivilité des actes qui relèvent davantage de la délinquance. C'est quand même très à la marge. Sur l'autre volet que vous évoquiez, sur la question des 6-11 ans.

**M. Olivier de Lagarde.-** Même si c'est un peu hors sujet, mais dans quelle mesure nous disiez-vous qu'il n'y avait pas de problème ?

**M. Vincent Guillaudeau.-** Je n'ai pas voulu dire qu'il n'y avait pas de problème, ni que la totalité des besoins sur la tranche 6-11 ans était couverte. Mais, en gros, les élus ont l'impression de savoir s'y prendre pour cette population. Ils savent ce qu'il faut faire. Après, il y a des questions de montages financiers.

Sur la politique de la petite enfance, on sait qu'il faudra créer des places d'accueil pour accueillir les 0-3 ans, la question est de savoir comment monter les opérations en termes budgétaires et comment mettre en adéquation l'offre et la demande.

Après, il y a d'autres questions, les problèmes pour les 6-11 ans existent sur d'autres territoires. Dans le Finistère, il y a des expérimentations de la Caf de Quimper, je n'en suis pas totalement sûr.

**M. Olivier de Lagarde.-** Monsieur Vincenzo Cicchelli, vous vouliez intervenir. Soyez bref, je vous prie. Je vois des mains qui se lèvent.

**M. Vincenzo Cicchelli.-** Les questions d'abord. J'aimerais revenir sur le sujet de l'enfance et de l'adolescence.

Il faut voir les choses autrement et mieux comprendre que si l'aspiration des adolescents et des jeunes à l'autonomie est la même, le mode d'intervention ne peut

pas être le même. Je suis tout à fait d'accord avec vous, la question de penser la jeunesse comme « âge des choix » demandent des dispositifs publics spécifiques dont nous avons parlé tout à l'heure. Mais l'adolescence comme âge d'apprentissage de l'autonomie demande des modes d'appréhension particuliers. Nous en avons vu un tout à l'heure, qui consiste à multiplier les formes de créativité. Il y en a un, en France, qui consiste à multiplier les formes de participation des jeunes au lien social, forme de citoyenneté participative. De ce fait, je crois qu'il faut essayer de voir adolescence et la jeunesse plutôt comme un continuum que comme des âges séparés. L'autonomie n'est pas la même dans les deux cas, les dispositifs publics ne sont pas les mêmes mais c'est à travers l'autonomie des ados que l'on prépare aux choix définitifs de l'âge adulte.

**M. Olivier de Lagarde.**- Monsieur ?

**M. Michel Langlois.**- Je suis du 93 et administrateur à la Cnaf. Je vais revenir en arrière. En gros, le jeune est un risque et la personne âgée est un problème. C'est notre société aujourd'hui.

Je suis un peu surpris qu'une grande partie du débat se centre sur l'incivilité et la violence. Notre jeunesse en France n'est pas violente globalement. Il faut la prendre, elle a évolué, ce n'est pas 100 % de la jeunesse. Ce serait prendre un grand risque que de penser que tout ce qui se passe dans la vie est un problème uniquement d'incivilité, cela vient aussi par d'autres voies.

L'inquiétude des élus et des adultes est normale vis-à-vis de la jeunesse. Elle l'a toujours été. Mon père aimait Poulidor, moi je préférerais Altig parce qu'il gagnait. C'était une forme de confrontation entre l'adulte et le jeune.

Aujourd'hui, au regard des expériences qui nous sont présentées comme celle de la Caf de Cambrai qui est très intéressante, il ne faut pas vouloir plaquer des systèmes qui fonctionnent à un endroit et en faire une dynamique nationale, voire à l'international, parce que l'on aime beaucoup vendre en France. On est forcément les meilleurs. On le sait, on l'entend tous les jours, la preuve ! Il faut adapter nos dispositifs aux jeunes qui sont en face de nous, sur nos territoires.

Aujourd'hui, on fait des appels à projets enfermés dans des appels d'offres avec des cahiers des charges précis et on voudrait préalablement des évaluations pour savoir ce que cela va donner en termes de rendu et d'action.

Tout à l'heure, Monsieur Vincenzo Cicchelli, vous parliez de dotation globale ou de dotation de fonctionnement. Peu importe. Il faudrait des dotations de projets, que l'on évaluerait a posteriori et adaptables dans le temps, dire qu'une action sur le terrain a une validité aujourd'hui qu'elle n'aura plus dans six mois parce qu'il y aura eu une évolution du jeune.

Vous l'avez peut-être évoqué, les uns et les autres, aujourd'hui, nous avons éliminé la notion de risque chez le jeune. Il faut qu'il la trouve ailleurs. Où va-t-il la trouver ? Dans la rue.

Aujourd'hui, montez un projet pour faire du parachutisme, du parapente, du rappel et autres, c'est toute une histoire avec toutes les autorisations qu'il faut obtenir. Autrefois, on ne se posait pas toutes ces questions-là. Le risque était inhérent. Faire du

vélo ou de la mobylette, c'est un risque. Vous sortez dans la rue, vous avez un risque, on voudrait que le jeune soit tellement encadré, qu'il n'y ait plus de risques. C'est le défaut de notre principe de précaution. La grippe est encadrée – on a vu ce que cela a donné –, on voudrait que le jeune qui traverse dans les clous soit encadré par une protection.

Il faut lui laisser ce risque. Où peut-il l'exprimer ? À l'école ? Non. Dans la rue ? Non. Avant, pour qu'il s'éclate – si l'on peut dire – on ne le mettait pas dehors, il y avait au moins l'armée pour prendre un risque. Je ne dis pas que c'était le meilleur des systèmes, mais aujourd'hui il n'y a plus de structures qui accueillent le jeune pour qu'il prenne un risque. L'adulte ne veut pas prendre de risque parce qu'il faudra le comptabiliser en termes d'assurance, de projet et autres. Je suis président d'un département de la Croix-Rouge. Avant on pouvait faire de l'intervention ou autre, dès 16 ans. Aujourd'hui, c'est interdit. Il faut qu'ils aient 18 ans pour faire une intervention ! Est-ce qu'un même de 16 ans n'est pas parfois plus adulte qu'à 18 ans, voire 20 ans. N'a-t-on pas élevé la notion de responsabilité par rapport au risque qui fait que l'on élimine la prise de risque par ce jeu ?

**M. Olivier de Lagarde.**- Je vous remercie de cette intervention. Beaucoup de sujets.

Je retiens le premier point que vous souleviez en disant que l'on parle beaucoup d'incivilités. Finalement, est-ce que ce n'est pas cela le problème des élus ? Mais sommes-nous face à une génération spécifique ou bien, tous les ados depuis que le monde est monde, ne posent-ils pas des problèmes à leurs parents ? Y a-t-il un vrai fossé générationnel en ce moment avec cette génération ? Ou pas ?

**M. Vincenzo Cicchelli.**- C'est très universel parce que c'est une question de rapports entre les générations. Ceci dit, des travaux l'ont montré avec force, il me semble qu'il existe une spécificité, celle de considérer que ces traits de comportement ne sont pas individuels mais sont typiques d'une classe d'âge et d'une culture juvénile particulière. On peut aller plus loin en disant que l'adolescence d'aujourd'hui, et puis la jeunesse, seraient sous l'emprise de cette culture juvénile qui est conformiste. Nous n'avons qu'à regarder les produits culturels qu'ils consomment. Nous avons une véritable spécificité.

Je souscris à votre idée, il y a eu une véritable médicalisation de l'adolescence, l'adolescence est conçue comme une période à risque, ce qui engendre toutes sortes d'interventions préventives. Pour les adolescents, très peu de risques sont considérés aujourd'hui comme normaux, faisant partie de l'âge, comme faisant partie d'une entrée dans le monde des adultes. Les rites de passage ont disparu, ce sont les épreuves individuelles fortes qui obligent l'adolescent à se construire.

**M. Vincent Guillaudeau.**- Je lisais à travers vos propos la thèse de Robert Castel. Une société qui cherche à se prémunir du risque, est de plus en plus craintive et s'interdit de plus en plus de choses. Vous avez en grande partie raison, en tout cas, cela touche particulièrement les problématiques adolescentes, mais sans doute aussi les problématiques adultes.

Sur les questions d'incivilité, je n'ai pas voulu dire que la totalité des politiques publiques se construisait en lien avec les problématiques d'incivilité que peuvent poser des jeunes. Il est certain que les élus ont cette problématique-là en ligne de

mire parce que cela suscite beaucoup d'insatisfaction dans la population, beaucoup d'incompréhension des habitants qui ne comprennent pas pourquoi un espace public va être préempté par des jeunes ou pourquoi ils vont avoir à subir un certain nombre de troubles de l'ordre public et de dégradations. On pense que ce sont des jeunes mais on ne sait pas très bien quels jeunes il peut y avoir derrière.

C'est moins fort aujourd'hui mais un moment donné, on élaborait les Clspd, les Contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. En arrière-fond, en gros, il y avait toujours la problématique de la jeunesse. Les Clspd se résumaient au volet sécuritaire de la politique en direction des jeunes alors que l'on aurait pu aborder bien d'autres problématiques dans le cadre de ces contrats-là.

On peut le comprendre, le lien est assez évident dans les zones urbaines sensibles où il peut y avoir des problématiques lourdes. Je suis intervenu, il y a peu de temps, sur un quartier où il y avait eu un assassinat entre jeunes.

Ce qui est plus étonnant, c'est que cela structure aussi les représentations avec les politiques publiques sur les territoires complètement épargnés par les problématiques de délinquance lourde ou même d'incivilité lourde. C'est ce qui est étonnant.

**M. Yann Lasnier.**- Bonsoir, Yann Lasnier, secrétaire général adjoint de la Fédération nationale Léo Lagrange. C'est un grand mouvement d'éducation populaire qui travaille en lien avec les politiques territoriales de la petite enfance aux adultes. Nous employons 4 000 animateurs sur le territoire.

J'aimerais juste rappeler un petit chiffre, celui de la désertification constatée depuis dix ans des lieux collectifs de loisir, en gros, vers 10-11 ans. Depuis dix ans, ces chiffres sont connus de tous, que ce soit du ministère de la Culture qui va regarder la fréquentation des musées, ou des lieux culturels, à nos lieux comme les centres de loisir, accueils de loisir. Il existe une difficulté très ciblée sur le public des 11-15 ans et j'insiste sur cette tranche.

Je considère qu'aujourd'hui, l'un des moyens de s'en sortir est de faire une vraie différence entre les politiques de la jeunesse qui commencent à 16 ans, avec des dispositifs publics 16-25 ans et au-delà, et le dispositif des adolescents pour lesquels nous n'avons pas de politique publique identifiée.

La question sur laquelle on se trompe – c'est mon impression – est de vouloir attendre des politiques Jeunesse pour parler d'autonomie, de responsabilisation alors qu'à 11 ans, on a des gamins qui s'ennuient dans les centres de loisir et qui sont prêts à avoir des lieux de collaboration, d'expérimentation, de prise de risques. Je vous rejoins, Monsieur, sur ce que vous disiez sur la question de la prise de risques.

Dans ce pays, il faut aussi se dire que beaucoup de choses intéressantes se font. J'ai envie d'être positif ce soir ; Cambrai c'est formidable. Nous avons des pépinières d'initiatives de jeunes à Léo Lagrange. Nous avons eu le prix du Salon des maires, il y a sept ans pour cette initiative. C'est une vraie difficulté de dire aux collectivités locales que nous allons passer d'une politique d'animation qui sera McDonald's, Laser Quest, cinéma, à une politique où l'on va enlever le programme, laisser les animateurs retrouver leur métier pour qu'ils accompagnent des projets de jeunes sans pour autant faire du prêt à consommer.

Nous avons aussi à nous interroger, nous adultes, parents également, sur la pression que nous mettons vis-à-vis des dispositifs parce que nous n'acceptons pas la mise en danger de ces dispositifs. Cela inquiète les parents qu'il n'y ait plus de programme. Que vont-ils faire ? Cela rassure de savoir qu'ils vont à la patinoire, au poney club. Nous devons nous interroger sur ce point et pour cela, il faut bien identifier une politique jeunesse.

Une petite anecdote, la fédération que je dirige forme à peu près 10 000 jeunes au Bafa par an sur les 60 000 formés en France. Il y a dix ans, 80 % des jeunes qui préparaient un Bafa, avaient été au moins une fois en centre de vacances. Aujourd'hui, la proportion a totalement changé, 80 % des jeunes qui viennent passer leur Bafa, n'ont pas passé une nuit en dehors du cercle familial ou amical proche.

Nos formateurs, face à ces jeunes de 17 ans, font l'éducation à la vie quotidienne pendant les 48 premières heures d'un stage. La question de la prise d'autonomie est vraiment centrale et nous avons un vrai rôle, nous adultes, à jouer.

**M. Olivier de Lagarde.**- Merci de cette intervention. Nous allons peut-être prendre une question.

**M. Mikaël Azoulay.**- J'ai participé à une étude aux côtés de Tmo. Je voulais dire qu'une dimension a été confisquée d'emblée au débat et que vous avez restituée, Madame, à fort juste titre ; celle de la dimension financière qui inquiète les élus.

Je suis porteur d'une question un peu naïve et brutale. Si les Lalp sont financés pour partie plus que substantielle sur fonds propres des Caf, c'est donc un effort plus qu'incitatif, à la discrétion, sur chaque département, sur chaque caisse. En dehors de cela, si je compte bien, vous avez parlé de 4 000 € pour un Lalp pour la prestation de services, indexée à plus haute fréquentation.

Ma question ne s'adresse pas forcément qu'à vous, madame et messieurs autour la table, mais pensez-vous que la logique de maîtrise du risque financier dans laquelle les Caf sont aujourd'hui engagées, se conjugue réellement avec la possibilité de pouvoir développer des lieux d'accueil ? Inutile d'avoir fait des études sur ce point, les taux de fréquentation sur les accueils de loisir sans hébergement et au-delà, à partir de 11 ans, les pré-ados, jusqu'à 16-17 ans, c'est de la chute libre partout en France. Il n'y a pas de microclimat local mais c'est un fait.

**M. Olivier de Lagarde.**- Sur la Cog (convention d'objectifs et de gestion) de la Caf, nous sommes ici mal placés pour en parler. Hervé Drouet, qui va nous rejoindre, pourra peut-être nous en dire plus.

J'aimerais revenir sur la réflexion de monsieur sur les tranches d'âge. Cécile Wojciechowski, quand vous accueillez les jeunes dans les Lalp, est-ce qu'il a une distinction à faire entre les 11-15 ans et les 15-17 ans ? Comment gérez-vous une population tout de même très hétérogène ?

**Mme Cécile Wojciechowski.**- Nous avons préconisé de construire un projet pédagogique adapté aux collégiens, aux 11-14 ans et un autre qui sera plus adapté aux 15-17 ans avec des créneaux horaires différents ou avec des temps où les uns et les autres se retrouvent pour monter un projet. Nous avons constaté, qu'en milieu

urbain, ils sont dissociés. En revanche, en milieu rural, ils n'ont pas dissocié les 11 ans des 17 ans. Pourquoi ? Ils nous ont dit, qu'en fait, les plus âgés vont un peu se comporter comme des grands frères vis-à-vis des plus jeunes. Nous avons bien des projets différents plutôt en milieu urbain et des projets qui ne sont pas différents en milieu rural.

**M. Olivier de Lagarde.**- Vincenzo Cicchelli, souhaitez-vous intervenir ?

**M. Vincenzo Cicchelli.**- Non, j'écoutais.

**M. Olivier de Lagarde.**- Vincent Guillaudeau ?

**M. Vincent Guillaudeau.**- Non plus.

**M. Olivier de Lagarde.**- Il est 21h03. Nous avons promis que nous n'irions pas au-delà de 21 heures, nous avons déjà un peu de retard. Nous allons demander à Hervé Drouet de venir nous rejoindre à cette tribune. Venez, Monsieur le directeur.

*(Le directeur monte sur la tribune.)*

Il vous appartient de conclure. Qu'avez-vous retenu de cette conversation ? Des questions qui se posaient sur la vie économique et à la Cnaf dans ce domaine ?

**M. Hervé Drouet.**- De ne pas faire des économies, au contraire, si j'ai bien compris la consigne.

*(Rires.)*

J'ai retenu, certainement comme vous tous dans la salle, le grand intérêt du débat d'abord presque conceptuel sur le malaise qui existe d'une certaine façon et la volonté très nette qu'éprouvent tous les acteurs, y compris les sociologues ou les chercheurs, à identifier cette population des jeunes en passant les frontières d'âge.

Il y a peut-être un débat mais c'est une population cible, décisive pour les politiques publiques. On voit bien que nous avons le plus grand mal à caractériser le contenu des politiques publiques que l'on doit mettre en œuvre afin de répondre à ce que nous pressentons comme un besoin. Nous avons du mal à le caractériser, en oscillant, cela a été dit, entre la perception de la jeunesse comme ressource et qui est bien cela, aussi, en même temps... Il y a peut-être une certaine ambivalence car si on prend des durées encore plus longues que celles qui ont été retenues, on se souvient que les premiers pouvoirs à avoir identifié la jeunesse comme une population cible pour une action publique, c'était plutôt les régimes totalitaires qui voyaient clairement la jeunesse comme une ressource.

Aujourd'hui, on considère plutôt la jeunesse comme une source d'inquiétude parce que l'on a du mal à caractériser le contenu de la réponse que l'on doit apporter. Cela peut peut-être expliquer ce balancier.

Nous avons des réponses plutôt sectorielles, on sait à peu près ce qu'est une politique sportive, culturelle. En tout cas, l'on a des idées et on raisonne souvent, en Français, au sens large des institutions en termes d'instruments, d'équipements, de dispositifs. Même quand nous essayons d'avancer les débats sur les dispositifs, nous avons du mal parce qu'il existe cette difficulté à caractériser les besoins, les attentes de cette population dont l'on perçoit pourtant à quel point elle est centrale.

**M. Olivier de Lagarde.**- Nous l'avons entendu dans le débat, une des missions de la Cnaf est évidemment d'épauler cette jeunesse, ces adolescents. Avez-vous conscience à quel point votre mission est aussi d'épauler les élus qui se retrouvent démunis face à ce type de problème ?

**M. Hervé Drouet.**- Nous sommes au service des familles et des allocataires mais nous ne sommes pas seuls. Nous sommes souvent un co-financeur et un soutien aux actions déployées, définies par nos partenaires et singulièrement par les élus locaux.

Si je rapproche cela du propos précédent, les élus locaux, qui sont des personnes de terrain, un peu comme les équipes des Caf, les administrateurs qui sont les militants, les directeurs, les travailleurs sociaux, tous les agents doivent donner des réponses concrètes.

Nous avons cette difficulté presque théorique, mais en même temps, il faut avancer et apporter des réponses concrètes. Dans le partenariat avec les autres nous, les Caf, nous sommes des acteurs évidemment centraux.

Il me semble justement que les réponses très concrètes qui peuvent être apportées, comme ce que nous avons vu avec le Lalp, apparaissent sous la forme de co-construction avec les jeunes. Sans forcément entrer dans les débats théoriques, il faut essayer très concrètement de construire des choses avec les jeunes, leur donner l'opportunité de bâtir leur propre projet. Il s'agit de les responsabiliser sur la conduite de la politique que l'on essaie d'avoir à leur destination qui n'est pas scellée ou prescrite par une autorité et qu'il faut co-construire avec eux.

Je réagis par rapport à ce qui a été énoncé comme « le jeune est un problème » ou vu comme un problème par les élus de terrain. Pour discuter avec un certain nombre d'eux et notamment dans les zones rurales, il est vrai que pour beaucoup d'élus, le jeune est un problème dans le sens où il n'est pas connu comme le fils untel, il n'est pas connu par son nom. C'est générique. Si on l'appréhende comme « jeune » parce qu'il est vu un peu en marge, un peu désinséré, on ne sait pas comment s'y prendre.

Les projets concrets qui responsabilisent, qui impliquent éventuellement les parents, les familles, semblent vraiment des éléments de réponse que l'on peut tenter d'apporter, nous, en qualité de Caf et en partenariat avec tous nos partenaires.

**M. Olivier de Lagarde.**- Ce sera notre mot de fin. Ces conversations s'achèvent. Nous nous disons à très bientôt. Nous n'avons pas encore dévoilé quel sera le sujet des prochaines Conversations.

Vous allez avoir un formulaire de satisfaction que vous pouvez remplir. Vous devez également savoir que la personne, qui est présente là-bas, a travaillé toute la soirée pour publier au plus vite les minutes de ces conversations qui seront très rapidement disponibles sur le site de la Caf : caf.fr.

Je vous rappelle également que la conversation se poursuit autour d'un verre. Merci à tous.

*(Applaudissements.)*



Contact : Véronique Kassai

Département Communication - Cnaf

Tél. : 01 45 65 52 50

Courriel : [communication@cnaf.fr](mailto:communication@cnaf.fr)





**Caisse nationale des Allocations familiales**  
**32 avenue de la Sibelle - 75685 Paris cedex 14**  
**[www.caf.fr](http://www.caf.fr)**